

Envie de confort, de chaleur et d'économie ?

Avec GRDF et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, passez au gaz naturel !



Profitez de
nos aides financières
pour passer
au gaz naturel !

De **1 000€**
à **2 400€**
de primes*

*Voir au dos



Le saviez-vous ? Le gaz naturel est l'une des énergies fossiles les moins carbonées, avec une **émission de CO₂ de 10% à 30%⁽¹⁾ inférieure** à celle des principaux combustibles fossiles en analyse de cycle de vie (de la production à la combustion des énergies).

(1) Source : Extrait des «Chiffres clés Climat Air Energie 2015» - (Ademe - mai 2016)



Nous vous offrons des conditions exclusives :

- en remplacement d'un chauffage peu performant type foyer ouvert ou fermé datant d'avant 2008*
- en remplacement de votre chaudière qui ne fonctionne pas au gaz naturel par une chaudière gaz naturel à condensation*

C'est le moment de passer au gaz naturel !

Pour en savoir plus sur le gaz naturel et les aides financières, contactez dès à présent GRDF et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Fonds Air Gaz

Communes de Chamonix + Les Houches	Logement	Résidence	Prime GRDF	Prime CC Chamonix Mont-Blanc	TOTAL PRIMES	Conditions d'obtention des aides
 Poêle ou Insert gaz naturel	Déjà raccordé au gaz naturel	Principale	1 000€	1 000€	2 000€	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement, par un professionnel RGE, d'un chauffage peu performant type foyer ouvert ou fermé datant d'avant 2008 avec devis signé et accepté Mise en service effectuée entre le 01/09/19 et le 01/12/20 Non cumulable avec d'autres primes GRDF Primes limitées aux 50 premiers dossiers complets reçus (avec raccordement) Primes limitées aux 40 premiers dossiers complets reçus (sans raccordement)
		Secondaire		-	1 000€	
	Non raccordé au gaz naturel	Principale	1 200€	1 200€	2 400€	
		Secondaire		-	1 200€	
 Conversion ancienne chaudière -> gaz naturel	Non raccordé au gaz naturel	Principale	1 000€	1 000€	2 000€	<ul style="list-style-type: none"> Résidence de plus de 2 ans Remplacement, par un professionnel RGE, d'une chaudière ne fonctionnant pas au gaz naturel par une chaudière gaz naturel ou du remplacement du brûleur avec devis signé et accepté Mise en service effectuée entre le 01/09/19 et le 01/12/20 Non cumulable avec d'autres primes GRDF Primes limitées aux 100 premiers dossiers complets reçus
		Secondaire		-	1 000€	

(*) Voir conditions auprès du Service Client GRDF et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc. Primes réservées aux particuliers pour un logement dont la construction est située en zone desservie GRDF (Chamonix et les Houches).

 Votre expert GRDF
Pascal CHARLES : 07 61 64 67 35

Principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF vous informe sur les atouts et les usages du gaz naturel, quel que soit votre fournisseur. GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511 - Réalisation : TATANKA

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR